

Mi temps thérapeutique et invalidité de niveau 1

Par **nicolas94**, le **14/09/2015** à **15:03**

Bonjour

Je suis actuellement en mi temps thérapeutique à 50 % suite à une longue maladie. Le médecin conseille m' a mis en invalidité de niveau 1 à partir du mois d octobre.

J ai 3 questions a vous posez car je suis dans le flou total.

1ère question mon dossier n 'est pas encore validé par la cramif dois je encore envoyé un arrêt à mi temps pour le mois prochain ?

seconde question : A Partir du moment ou je reçois l'acceptation de la cramif, dois je encore envoyé des arrêts à mi temps ou que dois je faire ?

Merci de vos réponse.

Par **DRH juriste**, le **22/09/2015** à **19:18**

Bonjour,

La pension de 1re catégorie est égale à 30 % du salaire annuel moyen.

L'invalidité est appréciée par le médecin conseil de la sécurité sociale. Elle prend en compte la capacité de travail restante, l'état général, l'âge et des facultés physiques et mentales, mais aussi les aptitudes et la formation professionnelle de l'intéressé. L'invalidité est versée à la fin des prestations pour maladie. D'après ce que vous dite c'est au 1er octobre.

Voyez avec l'assureur prévoyance de votre entreprise pour le reste.

Bien cordialement.